



LE CHALUTAGE PROFOND

Bien qu'encore largement méconnus des chercheurs, les abysses sont déjà exploités à échelle industrielle depuis plus de trente ans.

Le domaine le plus sensible et le plus urgent est celui du chalutage profond car cette méthode de pêche est unanimement reconnue comme étant la plus destructrice de nos jours. Elle se déroule principalement en eaux internationales (qui couvrent les deux tiers de la planète en surface), et a ainsi lieu sous le régime onusien du droit de la mer c'est à dire en toute légalité : à son origine, ce traité n'avait pas prévu les problèmes liés à la surexploitation des stocks et à la destruction des écosystèmes. A peine fut-il ratifié (en 1994) que le texte était déjà obsolète. Aujourd'hui, il existe une résolution (61/105) votée par l'Assemblée Générale des Nations Unies qui oblige les Etats membres des ORP (organisations régionales de pêche qui sont loin de couvrir toute la « haute mer » et dont l'efficacité pour la gestion des stocks et des habitats est plus que questionnable) à prouver que la zone où la pêche est envisagée ne constitue pas un « écosystème marin vulnérable » et que l'activité de pêche ne sera pas destructrice pour cet écosystème. L'application de la résolution est en cours de révision, mais les premiers résultats indiquent, malheureusement sans surprise, que cette résolution, bien qu'adoptée par les ORP, n'a pas été appliquée. Une adoption de « façade » permettant de maquiller une activité inacceptable.

Le chalutage profond consiste à envoyer des filets géants lestés de plusieurs tonnes pour attraper les poissons vivant près du fond (grenadiers, hokis, oréos, empereurs...). Cette méthode non-discriminatoire récolte par la même occasion des espèces non ciblées comme les requins (jusqu'à 40% des prises), et détruit les organismes qui se trouvent sur le fond (coraux, éponges, échinodermes...).

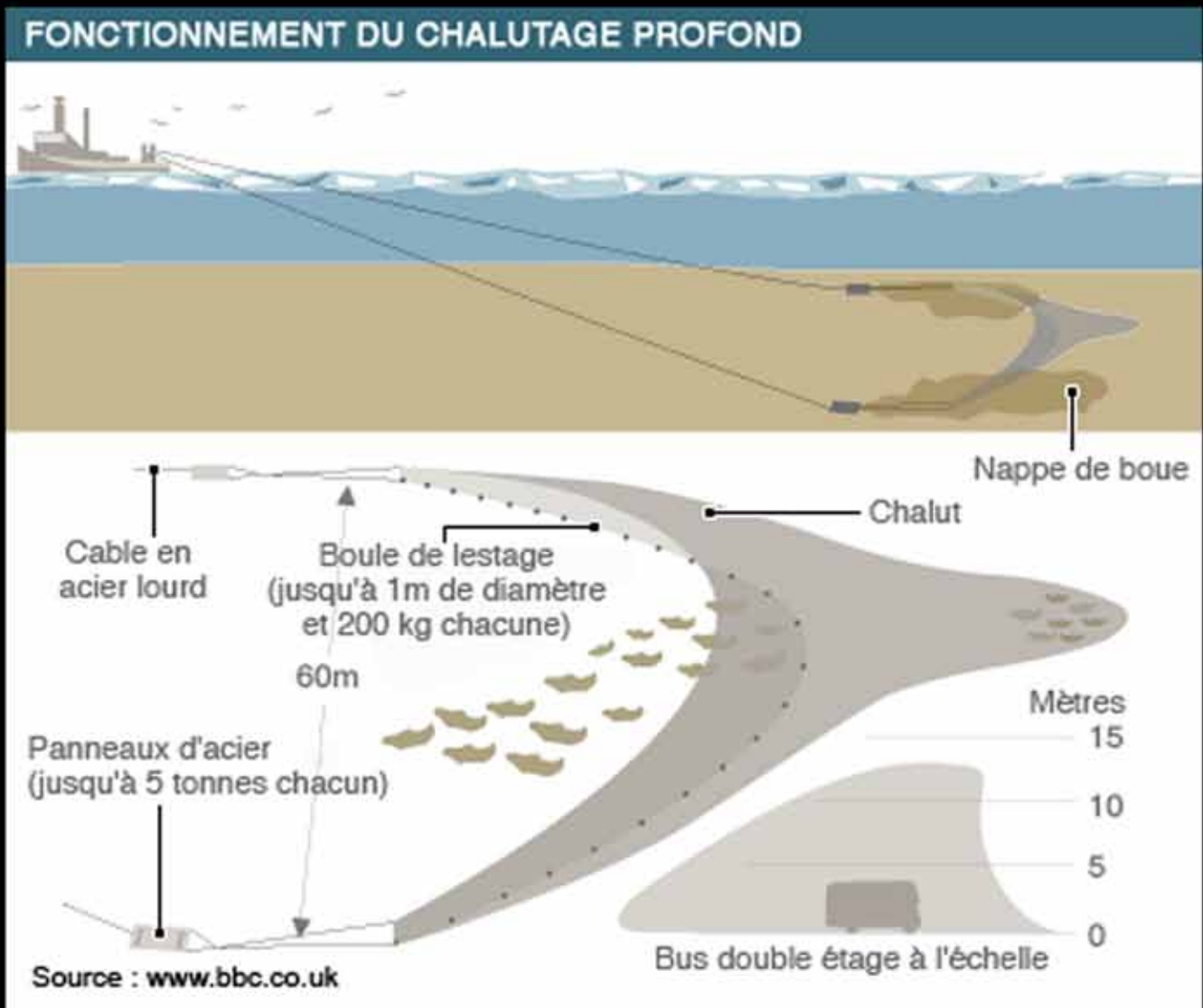
Le chalutage profond ne pose pas seulement des problèmes de maintien de la biodiversité, mais aussi de gestion durable des populations de poissons. Les créatures vivant à ces profondeurs (entre 800 et 2000 mètres) ont un métabolisme ralenti adapté à leur milieu : ils croissent lentement, mais vivent longtemps.

Par exemple, un empereur (*Hoplostethus atlanticus*) n'atteint la maturité sexuelle qu'à partir de 20 ou 25 ans, mais vit couramment plus d'un siècle et demi ! En comparaison, un anchois a une durée de vie de trois ans.

Les poissons profonds forment parfois des populations très denses de dizaines de milliers d'individus donc ils ne sont pas rares, mais leur cycle de vie les rend très vulnérables. Rien n'indique que leur exploitation puisse être durable, au contraire : les stocks s'effondrent

encore plus rapidement que pour les poissons de surface. Moins de dix années suffisent à mener une population locale à l'extinction commerciale

Le décalage qui existe entre un arsenal de pêche d'une grande sophistication technologique et ces populations à la dynamique fragile nous rend plus que jamais responsables de nos actes et de la survie des espèces.



En 2004 puis en 2006, une alliance d'ONG et de chercheurs, la Deep Sea Conservation Coalition a présenté un projet de moratoire sur le chalutage profond à l'Assemblée générale de l'ONU. Pour l'instant rejeté, mais rediscuté en 2009, ce projet a toutefois mené au vote de la résolution (voir ci-dessus) et d'une « inversion de la charge de la preuve » (il n'incombe plus aux conservationnistes et chercheurs de prouver que les pêcheries sont destructrices mais aux pêcheries de prouver leur innocuité). Cela a aussi permis de mobiliser l'opinion publique sur cette dévastation à grande échelle et de sortir cette question de l'indifférence et de l'ignorance.

Pour avoir plus d'impact, les ONG se regroupent depuis quelques années au sein de coalitions comme la Deep Sea Conservation Coalition, qui fait valoir la protection des environnements profonds, ou Shark Alliance, très active pour la protection des requins (ceux-ci figurent parmi les espèces marines les plus menacées d'extinction).